Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_04-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_20MARS26_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -
République Française

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	15	15

Conseil Municipal : séance du 20 mars 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 16 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Anaïs LE HUNSEC, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : /
Absent : /

---

04 ELECTION DES ADJOINTS

En application des dispositions de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoint.e.s sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-2, L 2122-4 et L. 2122-7-2
Considérant que le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre d'Adjoints au Maire,
Considérant que les propositions de candidatures ont été sollicitées, en séance

Mme Gladys LE SAUSSE présente une liste composée comme suit :
Gladys LE SAUSSE, 1ère adjointe
Yoann FOUILLÉ, 2nd adjoint
Hélène MAHEO, 3ème adjointe
Gilles LE MOROUX, 4ème adjoint

Il est procédé à l'élection des Adjointes et Adjoints au Maire. M. LE BESCHU DE CHAMPSAVIN et Mme LE HUNSEC étant désignés assesseurs.

Lors du dépouillement des votes, il est constaté par le bureau que 15 bulletins ont été déposés dans l'urne.
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

- La liste présentée par Gladys LE SAUSSE est élue au 1er tour du scrutin avec 15 voix.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_04-DE

Sont proclamés adjoints au maire :
Gladys LE SAUSSE, 1ère adjointe
Yoann FOUILLÉ, 2nd adjoint
Hélène MAHEO, 3ème adjointe
Gilles LE MOROUX, 4ème adjoint

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance
Pierre MARGANA

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HÉLÈNE 56 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le
a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.